

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la direction de l'Équipement

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du port autonome de Bordeaux du 17 avril 2003, la grande commission nautique, saisie le 22 mai 2003, s'est réunie le mercredi 25 juin 2003 dans les bureaux de la direction de l'équipement, pour émettre un avis sur le projet d'amélioration du chenal de navigation le long de la Gironde.

La commission était composée de :

MM	Alain Corolleur, capitaine de vaisseau, vice-président de la commission permanente des programmes et des essais	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Bruno Vaccà, directeur départemental délégué des affaires maritimes	Membre de droit
	Alain Lejeune	Membre temporaire
	Yves Nadalié	Membre temporaire
	Alain Chalmé	Membre temporaire
	Michel Faure	Membre temporaire
	Guillaume Paquignon	Suppléant - Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	Frédéric Michaux	Directeur de l'équipement – Port autonome de Bordeaux
	Alain Féral	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port autonome de Bordeaux
	Dominique Bichon	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port autonome de Bordeaux
	Loïc Nobilet	Suppléant – Pilote
	Henri Follin	Capitaine du Port
Mme	Marie-Agnès Philibert	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port autonome de Bordeaux

Le président, après avoir remercié le directeur pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

L'amélioration du chenal de navigation a pour objectif d'augmenter la capacité de navigation du chenal et permettre d'accueillir des navires à plus fort tirant d'eau dans le port de Bordeaux.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie pour émettre un avis sur le projet d'amélioration du chenal de navigation décrit dans le dossier transmis aux membres de la grande commission nautique.

En séance, le projet est présenté aux différents participants par M. Féral de la direction de l'Équipement.

L'amélioration du tirant d'eau admissible permettra :

- la réception de navire de taille supérieure en cohérence avec le dimensionnement des équipements, quais et outillages de Bassens et d'Ambès ;
- l'augmentation du chargement des navires en charges partielle ;
- l'élargissement des plages horaires pour la remontée et la descente du chenal ;
- le développement des lignes escalant à horaires fixes (type feeder porte-conteneur) qui sont en plein essor et pour lesquelles le tirant d'eau doit être suffisant à toute heure de la marée.

Les travaux envisagés consisteront à éraiser les seuils du chenal de navigation sur les passes de Grattequina, Caillou et Pachan dans la Garonne, de Cussac, Beychevelle, Saint-Julien-Pauillac dans l'estuaire amont et de By, Goulée, Richard dans l'estuaire en aval. Le projet comporte également l'arasement d'un seuil rocheux sur la bordure occidentale de la passe de Laména afin de réduire les dragages d'entretien dans le secteur.

SYNTHESE DES DEBATS

Lors du déroctage, les navires de génie civil mis en œuvre, seront statiques. Ils pourraient lors de ces opérations perturber le trafic commercial. Une procédure sera établie en partenariat avec la capitainerie du port, les pilotes et le service de l'Équipement pour permettre de libérer le chenal en temps utile et en fonction des besoins, une fois connues les contraintes d'emploi des moyens retenus.

Ceci n'est pas le cas pour le dragage sédimentaire, où les dragueurs sont manœuvrants.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 25 juin 2003 dans les locaux de la direction de l'Équipement du Port Autonome de Bordeaux pour émettre un avis sur l'amélioration du chenal de navigation.

Elle exprime un avis favorable, sans objection.

Le président
Alain Corolleur

Les membres
Serge Allain

Bruno Vaccà

Alain Lejeune

Yves Nadalié

Alain Chalmé

Michel Faure

Guillaume Paquignon